



**syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social Protection  
Judiciaire de la Jeunesse Fédération  
Syndicale Unitaire**  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Paris le, 6 novembre 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Situation du Tribunal Pour Enfants de Bobigny : Des moyens pour l'éducation !**

Ces derniers jours, vient d'être rendu public un texte signé par l'ensemble du Tribunal pour Enfants de Bobigny qui alerte sur la situation grave que connaît cette juridiction. Par son titre: «Mineurs délinquants, mineurs en danger : le bateau coule !", il affirme la situation de grand péril que connaissent plus de 900 enfants en attente d'une prise en charge éducative par la PJJ et la Protection de l'Enfance. La Direction régionale Ile de France/Outre-Mer ainsi que la Directrice de la PJJ connaissent la situation du département de Seine Saint-Denis...mais continuent de nier l'évidence. Il y a déjà trois ans, les professionnel.le.s de la PJJ en grève se mobilisaient pour que soit reconnue la difficulté particulière d'intervenir dans un département où l'ensemble des services publics est en souffrance et en sous effectif alors que l'extrême précarité de la population nécessiterait davantage de moyens. Des contractuel.le.s supplémentaires ont été embauché.e.s pour prendre en charge ces mesures en attente, mais ces contrats n'ont pas été renouvelés, alors même que les mesures ordonnées ont augmenté de plus de 50% en cinq ans. Il y a dix ans, dans ce même département, la pédopsychiatrie publiait une tribune, dénonçant avec les mêmes arguments les conséquences sur les enfants et adolescent.e.s d'une carence de soins psychiques.

A ce jour, contrairement aux propos tenus par la garde des sceaux ce lundi sur France Inter, des listes d'attentes existent au pénal comme au civil dans la majorité des unités de milieu ouvert ! Si les difficultés ne s'arrêtaient qu'au manque de moyen en personnel. Il faut ajouter à cela des locaux insalubres en hébergement et en milieu ouvert. L'administration régionale a reconnu qu'il faudrait le budget de toute la région pour le seul 93... Mais ce n'est manifestement pas la priorité de ce gouvernement.

#### **Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ?**

La situation du TPE de Bobigny est le résultat d'une politique et de choix faits par ce gouvernement (et les précédents) en matière de protection de l'enfance et de justice des mineur.e.s.

En effet, plutôt que d'attribuer des moyens conséquents aux services éducatifs pour tenter de répondre aux enjeux cruciaux de l'accompagnement d'une partie de la jeunesse la plus en difficulté, le gouvernement continue de privilégier la création de lieux d'enfermement, dont l'inefficacité a été maintes fois soulevée.

Ainsi en septembre dernier, par une visite « très bien préparée » au centre fermé d'Angoulême

(région où la plupart des centres fermés pour mineur.e.s ont connu de graves dysfonctionnements ou des fermetures administratives), la Ministre de la Justice a fait l'annonce de la création de 20 centres fermés supplémentaires et d'une nouvelle prison pour enfants (lire notre tract communiqué.. <http://snpespjj-fsu.org/A-l-occasion-de-sa-visite-au-centre-ferme-d-Angouleme-la-ministre-de-la-justice.html>) dans le cadre de la loi de programmation pour la justice.

D'une façon générale, le projet de Loi de Programmation Justice discutée actuellement à l'Assemblée Nationale, loin d'améliorer la situation, va venir l'aggraver pour les populations les plus en difficulté en contribuant encore d'avantage au délitement du service public de la Justice.

La casse des services publics dans leur ensemble accentue les écarts de classes sociales et vient alourdir la vulnérabilité et l'exclusion des plus pauvres au détriment des valeurs de solidarité et de partage. La Seine Saint Denis concentre tous les stigmates de cette politique et devrait être une priorité nationale, tout comme d'autres territoires touchés par la désertification des services publics, la désindustrialisation et les problèmes sociaux (Mayotte, zones rurales et anciens bassins industriels...).

**Le SNPES-PJJ/FSU tient à affirmer sa solidarité et son total soutien aux magistrat.e.s et aux personnels du TPE de Bobigny. D'ores et déjà, nous avons lancé un appel unitaire justice (lire l'appel...[http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/communique\\_unitaire\\_justice\\_appel\\_15\\_11\\_2018-2.pdf](http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/communique_unitaire_justice_appel_15_11_2018-2.pdf)) à un rassemblement devant l'assemblée nationale le 15 novembre 2018 à 11h00 pour exiger une véritable loi de programmation budgétaire de la justice et particulièrement celle des enfants. Cela doit passer par :**

- **Une réorientation des moyens consacrés aux structures d'enfermement pour les services éducatifs (Milieu Ouvert, Insertion et Hébergement),**
- **Le retour de la double compétence civile et pénale pour la PJJ,**
- **Un plan de titularisation pour les personnels non titulaires de la PJJ,**
- **Un recrutement conséquent d'agents (éducateur.trice.s, professeur.e.s techniques, ASS, personnels administratifs et techniques, psychologues, etc.) avec un statut et des grilles indiciaires revalorisés.**

**Défendons ensemble d'autres choix pour la jeunesse en difficulté.  
Faisons toutes et tous ensemble le choix de l'éducation et non celui de l'enfermement !**